

Le permis de borne d'incendie signé est requis afin de confirmer que McGill autorise l'usage temporaire de celle-ci en respectant les conditions énumérées plus bas ainsi que la réglementation de Montréal en vigueur. (13-023)

## REQUÉRANT :

Fournir les informations demandées (lettres carrés) et retourner ce formulaire à [fireprevention@mcgill.ca](mailto:fireprevention@mcgill.ca)

Nom du requérant: \_\_\_\_\_ tel: \_\_\_\_\_

Si un entrepreneur, Nom de la compagnie : \_\_\_\_\_

Nom du chargé de projet ou superviseur de secteur de McGill attribué au requérant ou projet: \_\_\_\_\_

Numéro de projet de McGill : \_\_\_\_\_ Borne d'incendie # \_\_\_\_\_ En proximité du bâtiment # \_\_\_\_\_

Utilisation prévue de la borne d'incendie : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Durée prévue d'utilisation :  Un jour Date : \_\_\_\_\_ entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ heure.

Plus de 12 heures Dates : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ heure

Je m'engage à utiliser la borne d'incendie en respectant les conditions énumérées et dans les limites de temps accordées. Je m'engage à rembourser tout dommage découlant de mon utilisation temporaire de la borne d'incendie. Je m'engage à éviter le gaspillage de l'eau et prévenir les fuites inutiles.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## AUTORISATION DU PERMIS

Seul les préventionnistes en sécurité-incendie et la sécurité de McGill peuvent accorder, modifier ou annuler ce permis.

Condition d'utilisation temporaire:

1. Le requérant n'est JAMAIS autorisé à manipuler la borne d'incendie. Seul le plombier de McGill ouvre et ferme nos bornes d'incendie et installe la quincaillerie de McGill qui inclut un DAR.
2. Le requérant est seulement autorisé à se brancher à la valve de McGill et à ouvrir et fermer l'eau à l'aide de cette valve de contrôle. Le plombier vous remet la responsabilité pour la borne d'incendie ouverte, pleine d'eau, sans fuite, valve fermée, sous clé et prête à être utilisée. Elle devra nous être retournée de la même façon.
3. La source d'eau provient généralement des conduites haute pression de la ville (sauf exception) et le requérant devra prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le public et les biens de McGill lors de l'utilisation de cette eau.
4. Lors de ces manipulations, aucune force excessive ne peut être utilisée. La valve guillotine doit toujours être ouverte et fermée très lentement pour éviter les coups de bélier dans l'aqueduc. Ne jamais s'appuyer sur les accessoires.
5. Signaler toute défaillance immédiatement à la Sécurité de McGill au campus centre-ville le 514-398-3000 et au campus Macdonald le 514-398-7777.
6. Autres : \_\_\_\_\_

Permis autorisé par FPO : \_\_\_\_\_ Cell. \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

L'utilisation de cette borne peut causer une alarme incendie d'écoulement dans le bâtiment. Demander un FS-002 dans ce cas